

AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

LA VISITE COMPORTEMENTALE DE SÉCURITÉ (VCS)

UN NOUVEL OUTIL POUR PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ ?



L'UNSA-Ferroviaire a sollicité une audience auprès de la SA Voyageurs sur le sujet de la VCS, qui suscite des questions et des préoccupations parmi les ASCT qui y ont été soumis. Explications.

LA VCS, C'EST QUOI?

- L'objectif premier de la VCS est d'analyser et de faire évoluer les conduites des ASCT concernant la santé et la sécurité au travail (SST).
- La démarche vise à identifier les bonnes pratiques et les comportements à risque dans le cadre de leurs fonctions, en mettant l'accent sur la prévention des accidents
- et des incidents liés à la sécurité au travail.
- La VCS permet de détecter les écarts par rapport aux normes de sécurité établies.
 Elle vise à sensibiliser les ASCT à l'importance de leur comportement dans la prévention des risques et à les encourager à adopter des pratiques sûres dans l'exercice de leurs fonctions.













POURQUOI LA VCS EST-ELLE MISE EN PLACE À TGV / IC?

- · La SA Voyageurs a constaté deux choses : une trajectoire « accidentologie » encore trop élevée ainsi qu'un essoufflement post-Covid des savoirs et des savoirs-dire concernant la SST dans les établissements trains.
- La SA et TGV / IC se sont appuyés sur les retours d'expérience du Technicentre de Bischeim, qui réalise depuis longtemps les VCS avec des résultats très positifs et une forte baisse du taux d'accidentologie.



- La VCS est un moyen d'être avec les agents sur le terrain, c'est un ancrage par la pratique.
- La VCS est aussi un moyen de remettre les managers et tous ceux qui concourent à la bonne marche de la SST au centre des échanges avec les agents.
- L'agent est amené à parler de sa séquence de travail et à comprendre ce qu'il aurait pu le mettre en risque d'accident.
- · La VCS n'est pas du contrôle. Son but est d'améliorer la veille des risques.





POUR LE MOMENT, L'ACTIVITÉ TGV / IC **RECOMMANDE UNE VCS PAR AN** ET PAR AGENT.

QUELLE SERA LA FORME DE LA VCS POUR LES AGENTS?

- Un binôme composé de volontaires formés à la VCS (DET, DUO, opérateur CPST, RET, etc.) qui constituent un œil neuf et un œil sachant.
- L'agent est prévenu en amont de la VCS.
- Une phase d'observation de la part du binôme d'environ 30 minutes de l'agent pendant sa séquence de travail (hors phases de séguences sécurité).

L'UNSA entend que la VCS, au travers d'un positionnement non hiérarchique basé sur l'écoute de l'agent, vise à corriger et à faire prendre conscience que certains gestes métiers devenus automatiques peuvent exposer les ASCT à des dangers.

QUE DIT L'UNSA?

NOUS ÉMETTONS QUELQUES RÉSERVES!

- #1 L'UNSA rappelle que le rôle du RET est primordial dans la veille sécurité des ASCT.
- **#2** La mise en place de la VCS ne peut s'entendre que sur des établissements ayant des socles bien ancrés sur les démarches SST.
- #3 Cette démarche ne doit pas devenir un énième outil de contrôle servant pour les

notations. Elle doit servir réellement à l'amélioration de la veille liée aux risques SST, au bénéfice des ASCT.















